



Annexe à la délibération n° 2026 0512 6

Fixation des indemnités de fonction de la présidence et des vice-présidences

Comité Directeur du 12 mai 2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Montant maximum de l'enveloppe indemnitaire globale (E.I.G.) 2 670,19 € brut mensuel

(Valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique de référence 1027 ; soit 4 110,52 € à ce jour)

Fonction	Taux alloué (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut mensuel
Président(e)	29,53 %	1 213,84 €
1 ^{er} Vice-président(e)	11, 81 %	485,45 €
2 ^{ème} Vice-président(e)	11, 81 %	485,45 €
3 ^{ème} Vice-président(e)	11, 81 %	485,45 €
4 ^{ème} Vice-président(e)	11, 81 %	485,45 €
TOTAL		2 670,19 €

Pour extrait conforme,

Le Président

Joseph CREMMEL

